



Premières tendances structurelles

Entre 2000 et 2010, l'agriculture bourguignonne poursuit sa concentration. Le nombre d'exploitations agricoles diminue de 23 %. Ce mouvement concerne en majorité les petites unités, en baisse de 40 %. Les exploitations de dimension économique significative (potentiel de production supérieur à 25 000 euros) constituent désormais les trois quarts des exploitations. Cependant, la superficie agricole utilisée reste stable, les exploitations se sont encore agrandies : en 2010, la superficie moyenne atteint 87 hectares. L'évolution des actifs suit celle des exploitations : les actifs permanents agricoles reculent de 20 %, malgré une progression de 6 % des salariés. Conséquence de l'agrandissement, une exploitation occupe l'équivalent de 1,7 temps complet en 2010, contre 1,5 en 2000. L'élevage bovin pour la viande, les grandes cultures et la viticulture sont toujours prédominants. Sept exploitations bourguignonnes sur dix ont choisi une de ces trois spécialisations.

recensement agricole 2010

43 100 personnes dans la production agricole

En 2010, 43 100 Bourguignons travaillent de façon permanente, à temps plein ou partiel sur les exploitations agricoles. Depuis 2000, la baisse du nombre d'actifs permanents agricoles est moins importante en Bourgogne qu'en France métropolitaine (respectivement - 20 et - 27 %). Avec 79 % des actifs appartenant à la famille des exploitants, contre 84 % en 2000, le travail agricole demeure familial. Les exploitants constituent le pilier de cette main-d'œuvre : ils fournissent 58 % du travail. Les conjoints sont plus nombreux à accéder au statut d'exploitant : leur nombre a augmenté de 40 %.

En revanche, la participation du reste de la famille, traditionnelle dans ce secteur, se réduit fortement et ne constitue plus que 11 % de la force de travail contre 17 % en 2000. Cette évolution est particulièrement marquée pour les conjoints non exploitants travaillant sur l'exploitation dont le nombre a diminué de 41 %. Néanmoins, ces contributions sont davantage reconnues : le nombre de salariés familiaux augmente de 15 %.

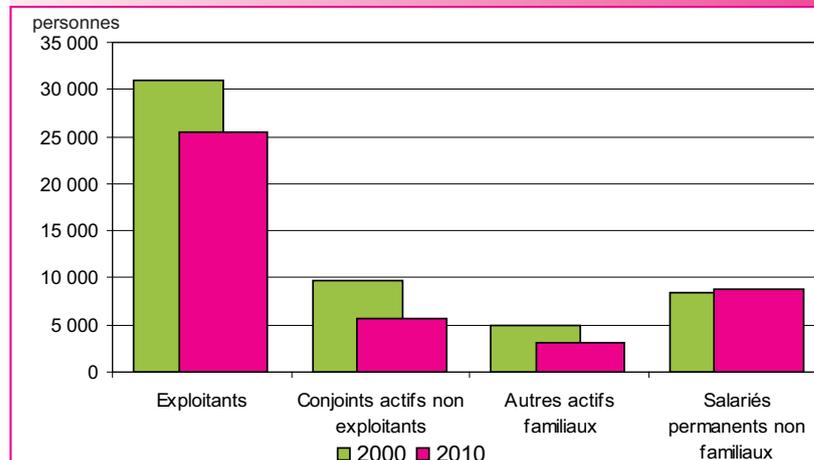
La baisse de la participation familiale a contribué à la progression du salariat

agricole. Le nombre de salariés hors cadre familial augmente ainsi de 6 %, soit près de 500 salariés supplémentaires depuis 2000. Cette augmentation est particulièrement marquée dans les exploitations viticoles (+ 15 %). Ces salariés fournissent maintenant 21 % du travail, contre 17 % en 2000. La main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière diminue légèrement (- 5 %). Elle n'assure que 9 % du travail et intervient surtout dans les exploitations viticoles (67 %).

Le recours à des prestataires externes, entreprises de travaux agricoles et Cuma s'est développé, mais demeure marginal à hauteur de 1 % du travail, principalement dans les exploitations viticoles (38 %) et céréalières (32 %).

Au total, les actifs agricoles fournissent un travail équivalent à 34 600 UTA (personnes à plein temps sur l'année). Le nombre d'UTA par exploitation est passé de 1,5 en 2000, à 1,7 en 2010. Il varie selon les orientations agricoles : 3 UTA en viticulture, 1,2 UTA en grandes cultures, 1,5 UTA en élevage allaitant. La productivité du travail progresse. En 2010, il faut 2 UTA pour mettre en valeur 100 hectares contre 2,2 UTA en 2000.

Progression de l'emploi salarié



Source : Agreste - Recensements agricoles

21,4 % des exploitants sont des femmes (19,4 % en 2000) contre 26,7 % en France.

75 % des exploitants de moins de 40 ans ont un niveau de formation initiale au moins égal au Bac contre 43 % en 2000.

1,26 unités de travail annuel pour 100 000 euros de production potentielle contre 1,52 en 2000.

3 800 exploitations ont au moins un salarié permanent (hors famille).

47 % des exploitations ont fait appel à des entreprises de travaux agricoles ou des Cuma.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ À partir de septembre 2011, Agreste Bourgogne titre sur chaque département, puis sur les installations et l'élevage.

■ Disponible sur internet par commune :
Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées

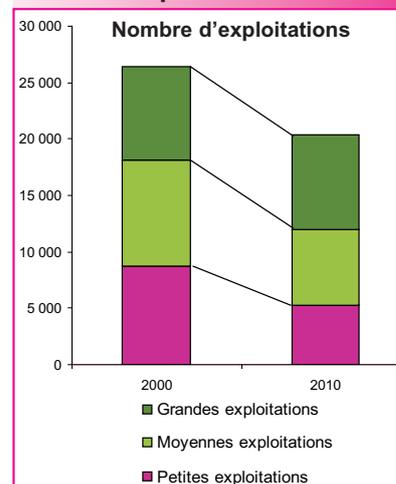
Suivez l'actualité du recensement sur :
www.agreste.agriculture.gouv.fr
et sur
www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr

20 300 exploitations en 2010

En 2010, la Bourgogne compte 20 300 exploitations, soit 4 % du total France métropolitaine. En 10 ans, près de 6 100 ont disparu, deux sur trois en quarante ans. Depuis 2000, ces disparitions ont concerné en majorité les petites exploitations. Leur nombre a diminué de 40 % (36 % au niveau national). Par contre, les exploitations ayant un potentiel de production supérieur à 25 000 euros ne diminuent que de 15 %, moins qu'au niveau national (19 %). Ces 15 100 moyennes et grandes exploitations représentent désormais 74 % de l'ensemble des exploitations : elles contribuent à 98 % de la production agricole potentielle régionale et occupent 97 % de la superficie agricole. Les grandes exploitations, dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros, sont un peu plus nombreuses (+ 1 %) qu'en 2000 et occupent une part plus importante : 41 % des exploitations contre 31 % en 2000. Elles produisent 83 % du potentiel régional. Les exploitations moyennes et grandes bourguignonnes sont spécialisées sur trois principaux systèmes de production : l'élevage « bovins viande », les grandes cultures et la viticulture. Ces trois orientations technico-économiques (Otex) représentent 74 % des exploitations moyennes et grandes de la région (71 % en

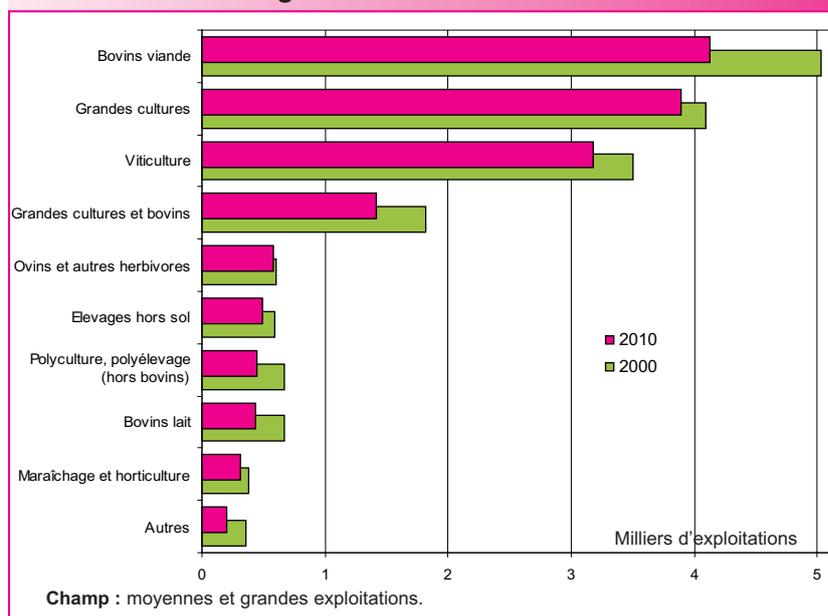
2000). Malgré une forte baisse du nombre d'exploitations depuis 2000 (18 %), l'Otex dominante reste l'élevage « bovins viande ». Les exploitations de grandes cultures résistent mieux à ce mouvement de concentration et ne diminuent que de 5 %. Une exploitation sur cinq est spécialisée en viticulture. Cette production est également affectée par une baisse de 9 % du nombre d'exploitations. Signe d'une spécialisation croissante, l'association grandes cultures et bovins perd 22 % de ses exploitations.

Fortes diminutions des petites et moyennes exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles

Les exploitations spécialisées en grandes cultures résistent



Source : Agreste - Recensements agricoles

Des exploitations de plus en plus grandes

Malgré la baisse importante du nombre d'exploitations, la superficie agricole cultivée ou utilisée (SAU), avec 1 762 600 hectares, reste globalement stable, en légère baisse de 0,7 % en dix ans, alors qu'elle diminue de 3,2 % en métropole.

Entre 2000 et 2010, la surface moyenne des exploitations bourguignonnes progresse de 29 %, soit un gain de 20 hectares. Désormais elle atteint 87 hectares, très supérieure à la moyenne française de 55 hectares. La Bourgogne se situe ainsi au 5e rang des régions pour la taille des exploitations.

La Bourgogne compte 4 300 exploitations de plus de 150 hectares. Elles représentent 21 % des exploitations contre 13 % en 2000 et elles exploitent 57 % de la SAU bourguignonne contre 43 % en 2000.

La prairie demeure la première utilisation du territoire. Les prairies natu-

relles et temporaires des exploitations occupent 817 400 hectares, soit 46 % de la SAU régionale. Cette surface est stable depuis 2000.

Les céréales représentent un tiers de la SAU. Les oléagineux se sont développés depuis 2000, leur surface augmente de 6 % et ils occupent 12 % du territoire exploité. La superficie en vigne augmente également de 4 %. Elle représente 2 % de la SAU.

Le cheptel bovin bourguignon diminue globalement de 1,7 % depuis 2000 en lien avec le recul de l'élevage laitier qui perd 14 % de vaches laitières tandis que le cheptel allaitant évolue peu (baisse de 1,4 %). L'élevage hors sol suit des évolutions contrastées selon les espèces : l'élevage de volailles se développe (+ 3 % de surfaces de bâtiments en production), alors que l'élevage porcine régresse fortement (baisse de 25 % des effectifs de porcs).

2 500 exploitations pratiquent une activité de diversification.

2 100 exploitations commercialisent des produits en circuit court (hors viticulture).

3 700 exploitations sont engagées dans des démarches sous signes de qualité (hors vin).

51 % des viticulteurs pratiquent la vente directe (soit 2 000 exploitations).

250 exploitations possèdent des installations de production d'énergie renouvelable (dont 187 des installations solaires).

10 900 exploitations soit 54 % utilisent internet (dont 89 % d'entre elles en haut débit).

Les élevages allaitants bourguignons comptent en moyenne 57 vaches, en hausse de 29 % depuis 2000, contre 34 vaches en métropole.

En 2010, 5 300 exploitations bourguignonnes ont acheté près de 406 000 tonnes de paille pour assurer la litière et nourrir les animaux (soit 76 tonnes en moyenne par exploitation).

La Bourgogne est première région de France productrice de sapins de Noël, de moutarde condimentaire, de cassis bourgeons et au deuxième rang en cassis fruits.

De moins en moins d'exploitations individuelles

En dix ans, les exploitations individuelles diminuent de plus d'un tiers mais conservent la première place : 13 000 contre 20 430 en 2000. La quasi-totalité des petites exploitations sont concernées, 78 % des exploitations moyennes et 32 % des grandes. Elles participent à hauteur de 34 % du produit agricole régional.

Par contre, les EARL ont fortement progressé, 4 000 exploitations contre 2 700, soit presque 20 % des exploi-

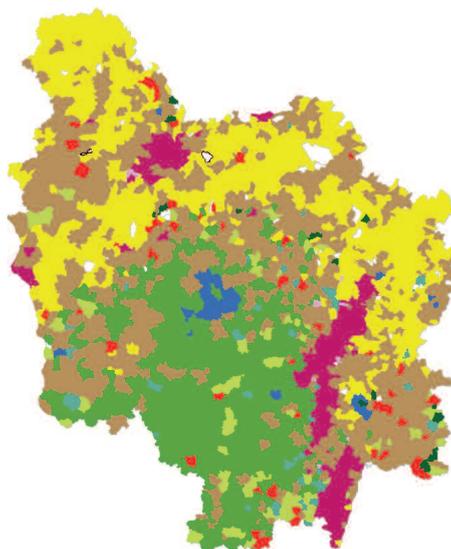
tations actuelles. Elles produisent dorénavant 30 % du potentiel régional. Les 1 700 Gaec concentrent 17 % du potentiel et représentent encore 8 % des structures.

En 2010, près de la moitié des exploitants ont 50 ans ou plus. 9 % des exploitations moyennes et grandes sont dirigées par des 60 ans ou plus. Mais la proportion de jeunes augmente avec la dimension économique de l'exploitation.

Bovins viande, grandes cultures et viticulture bien territorialisées

Otex communales

- grandes cultures
- maraîchage - horticulture
- vignes
- fruits et autres cultures permanentes
- bovins lait
- bovins viande
- bovins mixtes
- autres herbivores
- granivores
- polyculture et polyélevage



© IGN-BDCarto ®

Chiffres clés des moyennes et grandes exploitations

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne		France métrop.	
	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010 (milliers)	Evolution depuis 2000 (%)
Exploitations agricoles	3 800	- 13	2 500	- 12	5 400	- 20	3 300	- 9	15 000	- 15	312 000	- 19
Chefs d'exploitation et coexploitants	5 300	- 8	3 200	- 8	7 200	- 14	4 400	- 4	20 100	- 9	423 000	- 13
Salariés permanents	3 200	+ 14	1 100	+ 1	2 100	+ 6	2 300	+ 2	8 700	+ 7	148 000	- 5
Travail agricole (UTA)	9 600	- 5	4 600	- 16	10 900	- 16	6 700	- 11	31 800	- 12	651 000	- 20
Superficie agricole utilisée (milliers d'hectares)	446,3	+ 1	357,3	-	494,2	+ 1	407,0	-	1 704,8	-	25 096	- 2
Exploitations ayant de la SAU	3 800	- 13	2 500	- 13	5 400	- 20	3 300	- 10	15 000	- 15	306 000	- 20
Superficie agricole utilisée moyenne (hectares)*	116	+ 16	141	+ 14	91	+ 26	123	+ 10	113	+ 18	80	+ 22
Superficie agricole utilisée moyenne des exploitations sans vignes (hectares)	159	+ 19	149	+ 17	117	+ 28	146	+ 17	140	+ 21	94	+ 26
Exploitations ayant des vignes	1 100	- 12	200	- 24	1 500	- 23	700	-	3 500	- 16	59 000	- 29
Superficie agricole utilisée moyenne en vignes des exploitations en ayant (hectares)	8,5	+ 16	8,6	+ 55	8,8	+ 31	10,4	+ 16	9,0	+ 25	12,9	+ 28
Superficie toujours en herbe (milliers d'hectares)	128,8	-	183,6	+ 3	308,4	-	43,3	- 6	664,1	-	6 594	- 5
Exploitations ayant des vaches allaitantes	1 200	- 22	1 800	- 17	3 200	- 18	600	- 19	6 800	- 19	88 000	- 21
Nombre moyen de vaches allaitantes par troupeau	57	+ 26	76	+ 23	67	+ 23	42	+ 17	66	+ 23	43	+ 25

Champ : Moyennes et grandes exploitations
* superficie moyenne, y compris exploitations sans SAU

Source : Agreste - Recensements agricoles

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute**

standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. 25 000 euros correspondent par exemple à une exploitation « bovins viande » de 45 hectares et d'environ 70 têtes.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**.

■ **Cuma** : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée. La participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire.

Gaec : groupement agricole d'exploitation en commun. Tous les associés participent aux travaux.